Réduire les blessures liées aux chutes grâce à un programme de prévention

FICHE SYNTHÈSE POR

Énoncé de la POR

L'équipe participe au programme de prévention des chutes de l'établissement, fondé sur des données probantes, afin de réduire les blessures qui en découlent.

1er test de conformité de la POR

L'équipe suit les procédures organisationnelles pour offrir un environnement physique sécuritaire afin de prévenir les chutes et réduire les blessures qui en découlent.

Comment s'y conformer

- Assurer pour l'usager un environnement sécuritaire, tant dans les locaux du CISSS que dans les espaces extérieurs ;
- S'assurer de faire l'enseignement aux usagers sur l'aménagement d'un environnement sécuritaire du milieu de vie lors de visites à domicile et remettre les outils d'enseignement, si pertinent ;
- Connaitre et appliquer les précautions universelles et savoir à qui se référer lorsque celles-ci ne sont pas respectées (voir les aide-mémoires des précautions par secteur d'activités).

2e test de conformité de la POR

L'équipe suit la procédure organisationnelle pour effectuer un repérage* du risque de chutes et de blessures qui en découlent.

Comment s'y conformer

- Connaitre les stratégies propres à son secteur clinique pour procéder au repérage* des usagers à risque de chute. Celles-ci peuvent consister en un repérage visuel uniquement, ou aux trois questions de dépistage selon les secteurs cliniques (formulaires disponibles sur l'intranet). Des formations sont offertes pour chacun des secteurs d'activités sur l'ENA (voir 2e page).

*À noter que le repérage défini par Agrément Canada correspond au repérage visuel et au dépistage au CISSS des Laurentides.

3e test de conformité de la POR

L'équipe suit la procédure organisationnelle pour procéder à une évaluation complète d'un usager dont le repérage est positif pour le risque de chutes ou de blessures qui en découlent.

Comment s'y conformer

- Procéder, lorsque le dépistage est positif, à l'identification des facteurs de risques de chutes et des facteurs liés à un risque accru de blessures associées à une chute ;
- Utiliser les formulaires spécifiques à chaque secteur clinique et les modalités d'application de ceux-ci sont détaillés dans le *Programme de prévention des chutes au CISSS des Laurentides*. Les procédures d'évaluation pour chacun des secteurs sont également présentées dans les formations disponibles sur l'ENA (voir page suivante).

4e test de conformité de la POR

L'équipe met en œuvre des interventions visant à prévenir les chutes et à réduire les blessures qui en découlent dans le plan de soins et services individualisés de l'usager.

Comment s'y conformer

- Élaborer, en partenariat avec l'usager et ses proches, des stratégies de prévention des chutes personnalisées en fonction des facteurs de risque identifiés ;
- Élaborer un PI ou un PTI pour tous les usagers à risque de chute, c'est-à-dire présentant des facteurs de risque sur lesquels il est possible d'agir ;
- Mettre en place des stratégies de prévention des chutes et des blessures associées comme le réaménagement de l'environnement et l'application de dispositifs de protection individualisés ;
- Respecter les procédures organisationnelles sur l'application des mesures de remplacement et l'utilisation exceptionnelle de mesures de contrôle ;
- Communiquer les informations lors des transitions de soins ;
- Utiliser les outils d'enseignement à l'usager ;
- Procéder à une réévaluation régulière des facteurs de risque tel que déterminé par le programme de prévention des chutes et effectuer les ajustements au PI ou au PTI, le cas échéant ;
- S'assurer que les membres de l'équipe ont fait la formation sur le suivi clinique post-chute *lorsque requis* (voir page suivante).

Réduire les blessures liées aux chutes grâce à un programme de prévention

5e test de conformité de la POR

L'équipe suit la procédure organisationnelle pour déclarer les chutes et les blessures qui en découlent comme incidents et accidents survenus lors de la prestation des soins et services.

Comment s'y conformer

- Déclarer toutes chutes ou quasi-chutes tel que requis par la procédure de gestion des événements indésirables (PROC 2024 DQEPE 044) ;
- Respecter la politique relative à la gestion des événements indésirables (POL 2024 DQEPE 043).

6e test de conformité de la POR

L'équipe participe à des activités d'apprentissage continues sur le programme de prévention des chutes et de réduction des blessures qui en découlent.

Comment s'y conformer

- Offrir les formations appropriées aux équipes du secteur clinique (voir à la page suivante les formations offertes) ;
- Planifier pour vos équipes des activités d'apprentissage sur la prévention des chutes et des blessures liées aux chutes (ex. tables rondes, pratiques réflexives, analyses rétrospectives, simulations, etc.).

7e test de conformité de la POR

L'équipe participe à des activités visant à améliorer le programme de prévention des chutes et à réduire les blessures qui en découlent dans le cadre du plan intégré d'amélioration de la qualité de l'établissement.

Comment s'y conformer

- Effectuer des audits selon la programmation du Programme d'audit du CISSS ;
- Analyser et diffuser les résultats obtenus ;
- Réaliser un plan d'action, au besoin, selon les résultats obtenus ;
- Échanger avec les équipes pour trouver des pistes d'amélioration ;
- Effectuer les analyses sommaires ainsi que les suivis nécessaires aux déclarations AH-223 émises ;
- Effectuer des sondages de satisfaction auprès de la clientèle et leurs proches aidants ;
- Rapporter au comité de vigie - prévention des chutes sur les enjeux et défis rencontrés dans la pratique. Le comité de vigie assure l'actualisation du programme en fonction des données probantes et des besoins soulevés par les intervenants.

Formations offertes

Formation générale obligatoire pour tous :

Le programme de prévention des chutes du CISSS des Laurentides – volet général (ENA 11072)

Formations spécifiques par secteur clinique :

- Services de type ambulatoire (ENA 11499)
- Clientèle jeunesse (ENA 11503)
- Services de courte durée (ENA 11505)
- Secteur de longue durée (ENA 13012)
- SAD et services dans la communauté (ENA 13905)

Formation spécifique post-chute :

Suivi clinique infirmier post-chute (ENA 12643)

Page intranet et documentation

La page **intranet** « Prévention des chutes » rassemble toutes les informations relatives au programme de prévention des chutes et des outils qui en découlent.

Une page « Prévention des chutes » est également disponible sur le site **Internet** Santé Laurentides afin de rendre accessible aux usagers et leurs proches de l'information et des outils en matière de prévention des chutes.

Pour savoir comment appliquer la POR dans votre direction, nous vous invitons à communiquer avec votre répondant qualité.

Personnes ressources de la POR

NOM DE LA LEADER-EXPERTE	MARILYNE RICHARD	|	DSI
NOM DE LA LEADER-EXPERTE	MARJOLAINE LAJOIE	|	DSM
NOM DE LA CONSEILLÈRE	ISABELLE TRÉPANIER	|	DQEPE